

Foire Aux Questions (FAQ)

1. Qu'est-ce que Mères avec pouvoir et quelle est sa mission auprès des femmes et des enfants ?



Mères avec pouvoir est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui vise à favoriser l'autonomie ainsi que l'intégration sociale et professionnelle des femmes cheffes de familles monoparentales à revenu modeste, accompagnées d'enfants de la naissance à cinq ans. Notre objectif est d'offrir un tremplin vers un avenir stable pour les mères et leurs jeunes enfants.

2. Où est situé l'organisme Mères avec pouvoir et quel territoire desservez-vous ?



Notre organisme est situé à Montréal, au 2015A, rue Fullum dans le quartier Centre-Sud. Nous accompagnons les femmes cheffes de famille monoparentale qui souhaitent réaliser un projet de vie socio professionnel dans la région montréalaise.

3. Quels services offre Mères avec pouvoir aux mères monoparentales et à leurs jeunes enfants ?



Mères avec pouvoir propose un modèle d'intervention global reposant sur trois volets essentiels :

- Un logement subventionné transitoire sécuritaire et abordable.
- Une place prioritaire en CPE pour les enfants de 0 à 5 ans.
- Un accompagnement psycho-social individuel et de groupe pour soutenir son cheminement en tant que femme, mère, citoyenne, étudiante et travailleuse

4. Quelle est la durée de l'accompagnement et du séjour en logement transitoire ?



L'accès au **programme Mères avec pouvoir est prévu pour une durée allant de 3 à 5 ans**, permettant aux mères de consolider leur projet socio professionnel en toute tranquillité d'esprit. Par ailleurs, notre accompagnement se poursuit à la suite de leur départ afin d'assurer une transition harmonieuse. De plus, Mères avec pouvoir propose un suivi externe pour soutenir les mères qui ne résident pas au sein de l'organisme mais qui souhaitent bénéficier de nos services et de notre soutien dans leur cheminement.

5. Quels sont les critères d'admissibilité pour bénéficier du programme Mères avec pouvoir ?



Pour être admissible, une candidate doit répondre aux critères principaux suivants :

- Être une **femme cheffe de famille monoparentale** à revenu modeste.
- Avoir au moins un **enfant âgé de la naissance à 3 ans**.
- Démontrer une volonté d'entreprendre une démarche de retour aux études ou sur le marché du travail (intégration socioprofessionnelle).

6. Comment s'inscrire ou participer à une rencontre d'information ?



Les femmes intéressées peuvent consulter la procédure d'inscription et s'inscrire directement à une séance d'information via notre site web dans la section [Inscription](#) . Vous pouvez également joindre l'équipe par téléphone au (514) 282-1882 ou par courriel à selection@meresavecpouvoir.org.

7. Est-il possible d'obtenir uniquement un logement sans participer au programme ?



Non. L'accès au logement social transitoire est conditionnel à l'engagement dans notre programme d'accompagnement global. Le parcours comprend un suivi individuel personnalisé, des ateliers collectifs, des activités de groupe ainsi qu'une place prioritaire au CPE du Carrefour pour votre enfant.

8. Comment soutenir l'organisme Mères avec pouvoir ?



Il existe plusieurs façons de contribuer à notre mission auprès des femmes et des enfants de familles monoparentales :

- [Faire un don](#)  (don unique, don mensuel ou [don matériel](#) ).
- **S'engager comme bénévole** (bénévolat [individuel](#)  ou [corporatif](#) .
- **Participer à nos événements bénéfiques** et campagnes caritatives tout au long de l'année.

9. Mères avec pouvoir peut-il émettre des reçus fiscaux pour les dons ?



Oui, Mères avec pouvoir est un organisme de bienfaisance enregistré bénéficiant du statut d'exonération fiscale (numéro d'enregistrement : 888528809 RR 0001). Un reçu aux fins d'impôt peut être émis pour les dons admissibles.